



REGLEMENTATION PROVINCIALE

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

M23

ARRÊTÉ

n° 11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009

portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°143 du 4 décembre 2000 relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du comité des finances locales ;

Vu le décret n° 2000-365 du 26/04/2000 relatif à la commission consultative d'évaluation des charges créée par l'article 55 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 37-2004/APS du 10 décembre 2004 habilitant le président de l'assemblée de la province à signer le nouveau contrat constitutif du GIE « SERAIL » ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 1989 créant la société d'économie mixte « Institut Calédonien de Participation » dans le cadre prévu par la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 ;

Vu la délibération modifiée n°31-2005/APS du 1^{er} décembre 2005 instituant le code des aides financières à l'investissement dans la province Sud ;

Vu la délibération n°39-2009/APS du 20 mars 2009 instaurant un plan de soutien conjoncturel aux entreprises relevant du secteur minier et portant décision modificative n°1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2009 ;

Vu la délibération n° 467 du 18 mars 2009 créant un établissement public administratif dénommé « Fonds Nickel » ;

Vu la délibération n° 03-95/APS du 13/01/1995 relative à l'adhésion de la province Sud à l'association « agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération modifiée n°069/CP du 10 octobre 1990 fixant les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation ;

Vu la délibération modifiée n°64 du 27 janvier 2000 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité consultatif des mines ;

Vu l'article 42 de la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie relatif à la création du conseil des mines ;

Vu les statuts de l'association Nouvelle-Calédonie initiative en date de novembre 2006 ;

Vu le courrier du Président de l'assemblée de la province Sud n°6009-06-55H5/DEFE/JB du 28 novembre 2006 relatif à la participation de la province Sud au comité espace performance de la CCI ;

Vu l'Arrêté n° 2007-891/GNC du 1^{er} mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur ;

Vu la délibération modifiée n° 19-91/APS du 14 mars 1991 portant création d'un conseil consultatif du tourisme dans la province Sud ;

Vu la délibération n° 02-2001/APS du 06 avril 2001 relative à l'adhésion de la province sud à un groupement d'intérêt économique et accordant des habilitations ;

Vu la délibération n° 6-95/APS du 14 avril 1995 relative à l'adhésion de la province Sud à l'office du tourisme de Nouméa et de la province Sud ;

Vu la délibération n° 185 du 10 mai 2001 réglementant la création et le fonctionnement des agences de voyages et des agences de tourisme ;

Vu la délibération n° 351 du 18 janvier 2008 portant réglementation de la profession d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 69/CP du 10 octobre 1990 fixant les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation ;

Vu la délibération modifiée n° 68-91/APS du 10/10/1991 fixant les normes de classement de l'hôtellerie touristique dans la province sud ;

Vu les statuts de l'association WE CE CA en date de 28 juillet 2000 ;

Vu la délibération modifiée n° 34-98/APS du 10 juillet 1998 portant réglementation des aides à l'habitat social dans la province Sud ;

Vu la délibération n° 46-2006/APS du 26 octobre 2006 relative à l'adhésion de la province Sud à l'association « Maison de l'Habitat » ;

Vu le protocole d'accord collectif en faveur du relogement des familles installées sur les sites prioritaires de l'agglomération de Dumbéa (protocole 50), en date du 4 août 2005 ;

Vu le protocole d'accord relatif au relogement des familles défavorisées de Nouméa (protocole 150), en date de décembre 2002 ;

Vu la loi du pays n° 2007-4 du 13 avril 2007 portant création d'une aide au logement ;

Vu la délibération modifiée n° 33-89/APS du 14 novembre 1989 organisant le comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud ;

Vu la délibération n° 41-2006/APS du 28/09/2006 relative à l'urbanisme commercial dans la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n°73-90/APS du 8 juin 1990 fixant les règles relatives à l'aliénation des parcelles de terrain formant le lotissement industriel de Ducos ;

Vu les statuts modifiés de la société d'économie mixte de l'agglomération en date du 9 décembre 2003 ;

Vu les statuts modifiés de l'association interprovinciale de gestion des centres agricoles en date de décembre 1990 ;

Vu la délibération modifiée n° 29-2005/APS du 24 novembre 2005 instituant un code provincial des aides à l'investissement (secteur rural) ;

Vu la délibération modifiée n° 18-2008/APS du 7 mai 2008 instituant un code provincial des aides à l'investissement (secteur maritime) ;

Vu la délibération modifiée n° 342 du 30 décembre 2002 portant création de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN) ;

Vu la délibération n° 280 du 19 décembre 2001 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 33-2006/APS du 03/08/2006 approuvant la convention médicale entre les organismes de protection sociale et les syndicats de médecins libéraux et habilitant le président de l'assemblée de la province Sud à la signer ;

Vu la délibération modifiée n°264 du 23 novembre 2001 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°58-2008/APS du 09/10/2008 relative à la commission d'agrément des candidats à l'adoption ;

Vu la délibération modifiée n°12-90/APS du 24 janvier 1990 relative à l'aide médicale et aux aides sociales ;

Vu la délibération n° 154/CP du 16/04/2004 relative à la mise en place d'un dispositif de consultation pour le dépistage anonyme et gratuit de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu la délibération n° 490 du 11 août 1994 portant plan de promotion de la santé et de maîtrise des dépenses de soins sur le Territoire de Nouvelle-Calédonie ;

Vu les articles 123-1 à 123-4 du code de l'environnement de la province Sud relatifs au comité de pilotage de Goro Nickel ;

Vu les articles 122-1 à 122-3 du code de l'environnement de la province Sud relatifs au comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS) ;

Vu les articles 411-1 à 411-3 du code de l'environnement de la province Sud relatifs au comité des installations classées pour la protection de l'environnement dans la province Sud ;

Vu les articles 421-1 à 424-1-du code de l'environnement de la province Sud relatifs à la commission d'agrément de la filière déchets ;

Vu la délibération n° 15-2007/APS du 12 avril 2007 relative à l'adhésion de la province Sud au GIP centre national de recherche et de technologie "Nickel et son environnement" ;

Vu la délibération n° 365 du 03 avril 2003 portant création d'un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions ;

Vu la délibération n° 41-2004/APS du 10 décembre 2004 relative à l'adhésion et à la représentation de la province Sud à l'association SCAL-AIR ;

Vu la délibération modifiée n°155 du 9 janvier 2006 relative au comité consultatif de l'environnement, institué par l'article 213 de la loi organique modifiée du 19 mars 1999 ;

Vu la délibération n° 78 du 26 janvier 1989 portant création d'un fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 748bis du 26 août 2003 portant réglementation des établissements de jeux de hasard ;

Vu le décret modifié n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la délibération modifiée n° 365/CP du 17 novembre 1994 relative à la création de la caisse locale de retraite ;

Vu la délibération n° 36/CP du 6 octobre 2006 portant création d'un établissement public administratif dénommé « institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la convention relative aux modalités d'utilisation et de fonctionnement de l'application « offre et demande d'emploi » (ODE) en date du 10 octobre 2003 ;

Vu les statuts modifiés de la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de la province sud en date du 4 mai 1990 ;

Vu la délibération n° 128 du 18 novembre 2005 portant approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Formation-Cadres Avenir » ;

Vu la délibération n° 134/CP du 27 février 2004 créant le comité de suivi de l'exécution du document unique de programmation du IX^e fonds européen de développement ;

Vu la délibération modifiée n° 42-2004/APS du 10 décembre 2004 portant création du programme provincial d'insertion citoyenne ;

Vu la délibération modifiée n° 29-2003/APS du 18 juillet 2003 créant un comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI) ;

Vu les statuts de l'association formation et perfectionnement en hôtellerie (AFPH-ECOTEL) en date du 08 février 2002 ;

Vu la délibération n° 326 du 12 décembre 2002 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'institut de formation à l'administration publique ;

Vu l'arrêté modifié n° 4639-T du 26 novembre 1996 portant création de la commission territoriale du fonds national du développement du sport ;

Vu la délibération n° 50-2007/APS du 23 août 2007 portant adhésion de la province Sud à l'association Nouvelle-Calédonie 2011 » ;

Vu la délibération modifiée n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001 relative aux bourses de l'enseignement des premiers et seconds degrés ;

Vu la délibération modifiée n° 24-96/APS du 30 juillet 1996 modifiée relative aux aides scolaires pour études supérieures ou spéciales ;

Vu la délibération modifiée n° 05-2005/APS du 14 avril 2005 relative aux écoles prioritaires de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province sud aux diplômés de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'office central de la coopération à l'école parus au journal officiel, le 5 septembre 1969 ;

Vu l'arrêté n° 1076 du 12 juillet 1996 portant création de la commission locale d'attribution des bourses d'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 254 du 28 décembre 2006 instituant en Nouvelle-Calédonie une bourse d'encouragement à la recherche universitaire ;

Vu la délibération n°16-2009/APS du 26 février 2009 instituant des aides à la production audiovisuelle et cinématographique en province Sud ;

Vu la délibération modifiée n°31-2008/APS du 13/06/2008 relative à la création et aux modalités d'attribution d'une bourse d'enseignement artistique ;

Vu la délibération modifiée n° 32-2006/APS du 3 août 2006 instituant un dispositif de soutien à la création artistique ;

Vu les statuts de l'association pour la promotion des musiques amplifiée LE MOUV modifiés le 24 juin 2008 ;

Vu la délibération n° 265 du 17 janvier 2007 portant création et organisation de l'académie des langues kanak ;

Vu la délibération modifiée n° 29-2000/APS du 18 octobre 2000 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté modifié n° 74-409/CG du 29 juillet 1974 portant création d'une commission administrative et de l'informatique ;

Vu la délibération n° 09-2004/APS du 31 mars 2004 portant création d'un comité technique des installations électriques en province Sud (CTIEPS) ;

Vu la délibération n° 128 du 29 novembre 2000 portant création d'une agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTE

Modifié par :

- Arrêté n° 11719-2009/ARR/DJA du 15 décembre 2009
- Arrêté n° 248-2010/ARR/DJA du 11 février 2010
- Arrêté n° 1508-2010/ARR/DJA du 31 mai 2010
- Arrêté n° 2615-2010/ARR/DJA du 4 octobre 2010
- Arrêté n° 2645-2010/ARR/DJA du 4 octobre 2010
- Arrêté n° 2875-2010/ARR/DJA du 1^{er} novembre 2010
- Arrêté n° 11669-2010/ARR/DJA du 22 novembre 2010

- Arrêté n° 3186-2010/ARR/DJA du 06 décembre 2010
- Arrêté n° 823-2011/ARR/DJA du 7 mars 2011
- Arrêté n° 1221-2011/ARR/DJA du 20 avril 2011
- Arrêté n° 1239-2011/ARR/DJA du 26 avril 2011
- Arrêté n° 1510-2011/ARR/DJA du 30 mai 2011
- Arrêté n° 2019-2011/ARR/DJA du 25 juillet 2011
- Arrêté n° 2756-2011/ARR/DJA du 29 septembre 2011
- Arrêté n° 3262-2011/ARR/DJA du 8 novembre 2011
- Arrêté n° 95-2012/ARR/DJA du 25 janvier 2012
- Arrêté n° 438-2012/ARR/DJA du 20 février 2012
- Arrêté n° 1052-2012/ARR/DJA du 3 mai 2012
- Arrêté n° 1042-2012/ARR/DJA du 4 mai 2012
- Arrêté n° 219-2013/ARR/DJA du 28 janvier 2013
- Arrêté n° 544-2013/ARR/DJA du 21 février 2013
- Arrêté n° 2642-2013/ARR/DJA du 21 octobre 2013
- Arrêté n° 3172-2013/ARR/DJA du 10 décembre 2013

ARTICLE 1 : Sont désignés en qualité de représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs suivants :

1. SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

Modifié par arrêté n° 3172-2013/ARR/DJA du 10/12/2013, art. 1

057-Comité des finances locales	Thierry SANTA
082-Commission consultative d'évaluation des charges	Pierre BRETEGNIER
113-Système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL) à l'assemblée générale	Jean-Marc MILLOT

Modifié par arrêté n° 11669-2010/ARR/DJA du 22/11/2010

118-Institut calédonien de participation (ICAP) au conseil d'administration	Gil BRIAL
--	------------------

2. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

a) Développement économique (hors secteur tourisme)

Introduit par arrêté n° 95-2012/ARR/DJA du 25/01/2012, art. 2

265-Comité consultatif : -Pour les aides à l'économie générale -Pour les aides à l'économie verte -Pour l'économie rurale	Pascal VITTORI
---	-----------------------

239-Comité de gestion chargé d'examiner les demandes de prise en charge des intérêts des prêts au titre du fonds de garantie de la province Sud au profit du secteur minier	Silipeleto MULIAKAAKA
--	------------------------------

230-Fonds Nickel de la Nouvelle-Calédonie	Eric GAY
--	-----------------

005-Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) <i>au conseil d'administration</i>	Pierre BRETEGNIER
--	--------------------------

059-Comité des productions locales	Rusmaeni SANMOHAMAT
---	----------------------------

166-Comité consultatif des mines	Eric GAY
---	-----------------

167-Conseil des mines	Eric GAY
------------------------------	-----------------

Modifié par arrêté n° 3186-2010/ARR/DJA du 06/12/2010, art. 1^{er}

185-Comité de pilotage de Saint Louis	Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI
--	-------------------------------------

205-Association Nouvelle-Calédonie Initiative <i>assemblée générale</i>	Cynthia LIGEARD
--	------------------------

580-Comité Espace Performance (CCI)	Le chef du service du développement économique de la province Sud
--	--

202-Comité du commerce extérieur	Le chef du service du développement économique de la province Sud
---	--

b) tourisme

094-Conseil consultatif du tourisme	Cynthia LIGEARD
--	------------------------

Modifié par arrêté n° 1042-2012/ARR/DJA du 04/05/2012, art. 1^{er}

112-Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (GIE NCTPS) <i>au conseil d'administration</i>	Dominique DALY
---	-----------------------

Modifié par arrêté n° 3262-2011/ARR/DJA du 08/11/2011, art. 1^{er}

137-Office du tourisme de Nouméa et de la province Sud à l'assemblée générale et au conseil d'administration	Cynthia LIGEARD
085-Comité des agences de voyage et agences de tourisme	Le responsable du bureau du tourisme de la province Sud
213-Commission des agréments nautiques touristiques : affaires maritimes	Le responsable du bureau du tourisme de la province Sud
168-Comité des investissements hôteliers (exonération de TGI)	Le responsable du bureau du tourisme de la province Sud
138-Commission de classement de l'hôtellerie touristique	Le responsable du bureau du tourisme de la province Sud
095-WE CE CA à l'assemblée générale et au conseil d'administration	Le chef du service du développement économique de la province Sud

3. SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Habitat

077-1-Commission consultative des aides à l'habitat	Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI
077-2-Commission d'attribution des logements de la SIC	Simone MIGNARD
251-Commission conventionnelle, projet pilote PTZ « colline d'Auteuil » de la SIC, pour l'attribution de logements en accession	Le délégué au logement de la province Sud
Commission d'attribution de Marché de la SIC	Silipeleto MULIAKAAKA
199-La Maison de l'habitat au conseil d'administration	Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI
155-1 et 155-2 Comité de coordination des protocoles 50 et 150	Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI
<i>Modifié par arrêté n° 11719-2009/ARR/DJA du 15/12/2009, art.1^{er}</i> <i>Modifié par arrêté n° 2615-2010/ARR/DJA du 04/10/2010, art.1</i> <i>Modifié par arrêté n° 544-2013/ARR/DJA du 21/02/2013, art 1</i>	
200-Commission de gestion et d'admission de l'aide au logement	Olivier THUPAKO

b) Urbanisme et aménagement du territoire

045-Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS)	Nicole ANDREA-SONG
088-Commission provinciale d'urbanisme commercial	Cynthia LIGEARD
087-Commission des lotissements industriels	Cynthia LIGEARD
077-3-Commission d'attribution des logements conventionnés de la SAEM d'Agglomération	Simone MIGNARD

4. SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL

016-Association interprovinciale de gestion des centres agricoles (AICA) à l'assemblée générale	Ghislaine ARLIE
226-Comité consultatif des investissements (secteur rural)	Rusmaeni SANMOHAMAT
227-Comité consultatif des investissements (secteur maritime)	Rusmaeni SANMOHAMAT
010-Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN) <i>au conseil d'administration</i>	Nicole ANDREA-SONG

5. SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

a) Santé

032-Commission de santé du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)	Pascale DONIGUIAN-PANCHOU
032-commission conventionnelle paritaire, section sociale (CAFAT)	Pascale DONIGUIAN-PANCHOU
012-Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie <i>au conseil d'administration</i>	Sonia LAGARDE

b) action social

204-Commission d'agrément des candidats à l'adoption	Le directeur adjoint de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale
069-Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales	Sonia LAGARDE
076-Commission de suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience humaine	Sonia LAGARDE
055-Comité de prévention de la Nouvelle-Calédonie (CPNC)	Le sous-directeur de la santé publique de la province Sud
<i>Complété par arrêté n° 823-2011/ARR/DJA du 07/03/2011, art ;1</i>	
258-Association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes de Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC) à l'assemblée générale au conseil d'administration	Henriette WAHUZUE-FALELAVAKI

6. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

147-Comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine de Goro (CICS)	Silipeleto MULIAKAAKA
146-Comité de pilotage (Goro Nickel)	Silipeleto MULIAKAAKA
058-1-Comité des installations classées pour la protection de l'environnement dans la province Sud	Silipeleto MULIAKAAKA
216-Commission d'agrément relative à la gestion des déchets	Alexandra PASCO
182-Groupement d'intérêt public « CNRT Nickel et son Environnement » à l'assemblée et au conseil d'administration	Philippe MICHEL, en tant que titulaire Gil BRIAL, en tant que suppléant
108-Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions au comité de gestion	Alexandra PASCO

Modifié par arrêté n° 1510-2011/ARR/DJA du 30/05/2011, art. 1er

171-Association calédonienne de surveillance de la qualité de l'air (SCAL-AIR) à l'assemblée générale	Alexandra PASCO
--	------------------------

Modifié par arrêté n° 2642-2013/ARR/DJA du 21/10/2013, art. 1

188-Comité consultatif de l'environnement	Pascal VITTORI
--	-----------------------

064-Comité territorial pour la Maîtrise de l'Energie <i>Comité de gestion du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie</i>	Le directeur de l'environnement de la province Sud
--	---

Modifié par arrêté n° 1508-2010/ARR/DJA du 31/05/2010 art 1^{er}.

236-Association « Observation Et Information sur l'Environnement » (ŒIL) : <i>au conseil d'administration</i>	Ghislaine ARLIE
---	------------------------

Complété par arrêté n° 2875-2010/ARR/DJA du 01/11/2010 art 1^{er}

256-Groupement d'intérêt public « Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie »	Alexandra PASCO
---	------------------------

Introduit par arrêté n° 438-2012/ARR/DJA du 20/02/2012, art. 1^{er}

268-Comité local d'information de la société LE Nickel-SLN	Pascal VITTORI
---	-----------------------

7. SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

100-Commission territoriale des jeux	Pierre BRETEGNIER
---	--------------------------

190-4-Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Nouméa (CLSPD)	Sonia LAGARDE
---	----------------------

190-6-Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Dumbéa (CLSPD)	Silipeleto MULIAKAKA
---	-----------------------------

190-5-Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Bourail (CLSPD)	Ghislaine ARLIE
--	------------------------

139-1-Caisse locale des retraites (CLR) <i>au conseil d'administration</i>	Gil BRIAL
--	------------------

8. SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

a) Emploi

011-Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC) <i>au conseil d'administration et au conseil de formation</i>	Dominique DALY
--	-----------------------

145-Commission chargée des modalités d'application et de fonctionnement de l'application Offre et Demande d'Emploi (ODE)	Le chef du Service de l'emploi et de la formation de la province Sud
---	---

b) Formation professionnelle

129-Mission « cadres avenir » <i>Comité de suivi</i>	Gil BRIAL
---	------------------

Modifié par arrêté n° 248-2010/ARR/DJA du 11/02/2010, art.1er

130-Mission insertion des jeunes (M.I.J) <i>au conseil d'administration</i>	Rusmaeni SANMOHAMAT
--	----------------------------

056-Document unique de programmation du IX^e Fonds européen de développement (FED) (DOCUP) <i>au comité de suivi</i>	Corinne VOISIN
---	-----------------------

209-Commission chargée de rendre un avis sur les demandes de bourses de la deuxième chance	Hélène IEKAWE
---	----------------------

051-Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI)	Silipeleto MULIAKAAKA
---	------------------------------

101-Association Formation et Perfectionnement en Hôtellerie (AFPH-ECOTEL) <i>à l'assemblée générale</i>	Nicole ANDREA-SONG
--	---------------------------

119-Institut de formation à l'administration publique (IFAP) <i>au conseil d'administration et au conseil de formation</i>	Sarah LESPINASSE, la directrice des ressources humaines
---	--

9. SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

181-Commission territoriale du fonds national du développement du sport (FNDS)	Le directeur de la jeunesse et des sports de la province Sud
---	---

210-Association Nouvelle-Calédonie 2011 <i>à l'assemblée générale et au conseil</i>	Alain LAZARE
--	---------------------

10. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE

a) Enseignement

067-Commission provinciale des aides scolaires (bourses des premier et second degrés)	Monique MILLET
--	-----------------------

070-Commission consultative des bourses de la province (études supérieures ou spécialisées)	Rusmaeni SANMOHAMAT
--	----------------------------

176-Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP)	Rusmaeni SANMOHAMAT
--	----------------------------

197-Le jury du prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur	Monique MILLET
--	-----------------------

029-Office central de la coopération à l'école de Nouvelle-Calédonie (O.C.C.E.) <i>au conseil d'administration</i>	Monique MILLET
---	-----------------------

Modifié par arrêté n° 2645-2010/ARR/DJA du 04/10/2010, art. 1^{er}

054-Jury du prix d'encouragement à la recherche	Jean-Yves LEMENANT
--	---------------------------

201-Jury spécial des bourses d'encouragement à la recherche universitaire	Monique MILLET
--	-----------------------

Introduit par arrêté n° 1052-2012/ARR/DJA du 03/05/2012, art. 1^{er}

035-Centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie (CDP-NC) <i>Au conseil d'administration</i>	Jean-Yves LEMENANT
---	---------------------------

Ajouté par arrêté n° 219-2013/ARR/DJA du 28 janvier 2013

156-Commission de financements des projets de décoration ou d'aménagement	Jean-François DANET Valérie MORIGNAT Véronique MENET
--	---

b) Culture

Modifié par arrêté n° 2019-2011/ARR/DJA du 25/07/2011, art. 1^{er}

234-Commission des aides à la production audiovisuelle et cinématographique (CAPAC)	Cynthia LIGEARD
--	------------------------

Modifié par arrêté n° 2019-2011/ARR/DJA du 25/07/2011, art. 1^{er}

111-Jury de la bourse d'enseignement artistique (BEA)	Cynthia LIGEARD
--	------------------------

152-Association pour la promotion des musiques amplifiées (Le Mouv' Café-musiques) <i>au conseil d'administration</i>	Alexandra PASCO
--	------------------------

192-Académie des langues Kanak <i>Au conseil d'administration</i>	Léonard SAM
--	--------------------

Ajouté par arrêté n° 1239-2011/ARR/DJA du 26/04/2011

081-Commission des sites et monuments historiques de la province Sud	Cynthia LIGEARD
---	------------------------

Complété par arrêté n° 2019-2011/ARR/DJA du 25/07/2011, art. 2

028-Assemblée générale de l'association Théâtre de l'Ile	Cynthia LIGEARD
---	------------------------

Complété par arrêté n° 2019-2011/ARR/DJA du 25/07/2011, art. 2

172-Jury du dispositif d'aide à la création artistique	Cynthia LIGEARD
---	------------------------

11. SECTEUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

a) Equipements publics

159-Commission provinciale de sécurité	Le directeur de l'équipement de la province sud
---	--

066-Commission administrative et de l'informatique	Le directeur des affaires financières et de l'informatique de la province Sud
---	--

b) Energie

061-Comité technique des installations électriques en province Sud (CTIEPS)	Le secrétaire général adjoint en charge du secteur
--	---

c) Transports

Modifié par arrêté n° 2756-2011/ARR/DJA du 29/09/2011, at. 1^{er}

009-1-Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) au conseil d'administration	Cynthia LIGEARD
--	------------------------

140-Le comité territorial de la Prévention Routière au bureau du Comité directeur	Le directeur de l'équipement de la province Sud
--	--

221-Syndicat Mixte de Transports Interurbain de Nouvelle-Calédonie Au comité syndical	Gil BRIAL
--	------------------

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.